

À l'heure des trains...

Jacques Dalibard

Number 23, Spring 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18749ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

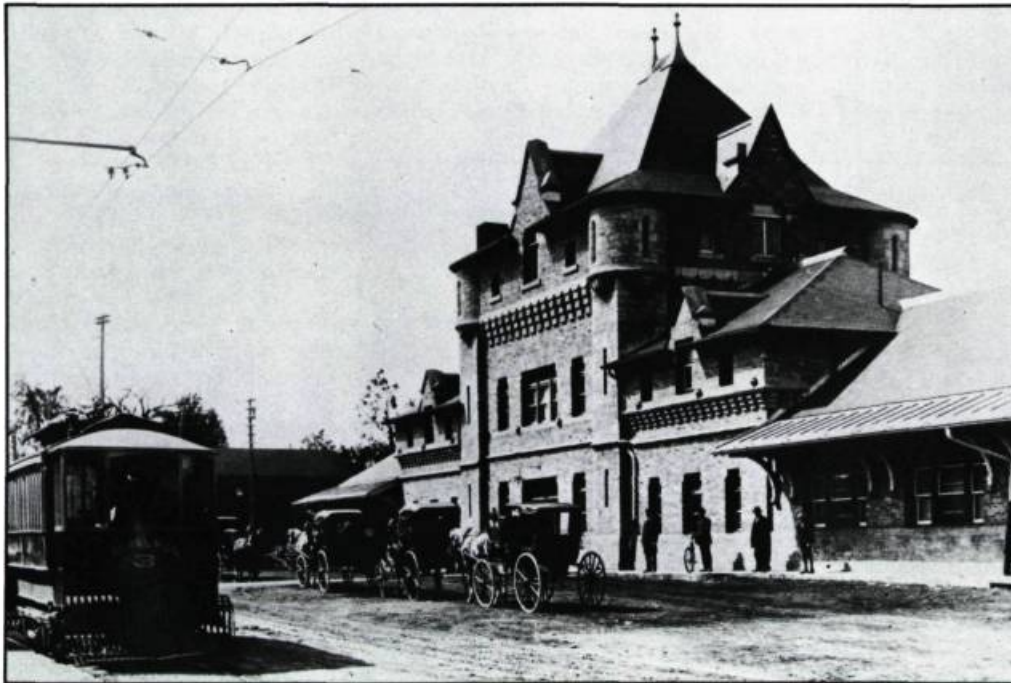
1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dalibard, J. (1984). À l'heure des trains.... *Continuité*, (23), 8–8.

À L'HEURE DES TRAINS...



NCCON Héritage

Première gare de la compagnie Canadien Pacifique, la «Broad Street station» à Le Breton Flats (1900) fut démolie au cours des années 1920.

Depuis quelques années la protection du patrimoine architectural des chemins de fer est devenue une question critique. La démolition de plusieurs anciennes gares, décidée sans même qu'ait été envisagée la possibilité de les préserver, a soulevé beaucoup d'indignation. Les Canadiens sont très sensibles à tout ce qui a trait à la conservation de ce type de patrimoine architectural, beaucoup plus, certainement, qu'à tout autre type de bâtiments au pays.

Les gares de chemin de fer et les autres propriétés ferroviaires historiques sont des témoins privilégiés de notre histoire; en effet, le Canada n'existerait sans doute pas dans sa forme actuelle sans les chemins de fer.

Dès 1832, la compagnie de chemin de fer Champlain et Saint-Laurent était incorporée, soit deux ans seulement après la pose des premiers rails au monde en Angleterre. Les Canadiens ont compris très tôt l'importance et la nécessité d'établir un réseau ferroviaire. La Colombie Britannique en a même fait une condition essentielle de son adhésion à la Confédération canadienne.

Aujourd'hui, pour diverses raisons, ce patrimoine est en danger. La situation économique générale et la réorganisation des services aux passagers par les grandes compagnies de chemin de fer canadiennes ont rendu superflus bon nombre de gares et autres bâtiments ferroviaires. Comme elles relèvent de

la juridiction fédérale, les compagnies de chemin de fer ne tombent pas sous le coup de lois provinciales et municipales visant à préserver le patrimoine, lesquelles ne peuvent donc pas être invoquées.

DEUX SOLUTIONS

La Commission des monuments et lieux historiques du Canada n'a qu'un rôle de conseiller et ne peut empêcher la démolition d'un bâtiment ni gérer des propriétés. Il y a, à notre avis, deux façons de sortir de ce dilemme: modifier la loi ou créer un holding. Les propriétés ferroviaires sont régies par la Loi sur les chemins de fer. Celle-ci devrait être amendée en vue de sanctionner la protection

du patrimoine architectural des chemins de fer pour sa valeur culturelle et, d'autre part, afin de reconnaître le processus actuel de classement tel que le pratiquent les municipalités et les gouvernements provinciaux.

Toutefois, le problème de la protection, de l'administration et de la revitalisation des propriétés ferroviaires ne sera pas pour autant résolu. C'est pourquoi nous suggérons qu'une solution différente soit retenue.

La FCPP propose la création d'un holding indépendant qui conserverait et gérerait les propriétés ferroviaires superflues après s'en être porté acquéreur. Propriétaire de l'édifice, le holding serait tenu de l'entretenir selon des principes de conservation reconnus pendant qu'il chercherait par tous les moyens à lui trouver une nouvelle utilisation compatible. Il pourrait ainsi louer et même vendre l'édifice. Enfin, si après une période déterminée il s'avérait impossible de trouver un preneur ou une utilisation appropriée, le holding aurait la responsabilité de le faire démolir.

Sur le plan provincial et municipal, les responsables du patrimoine trouveraient avantage à ne traiter qu'avec un seul organisme parfaitement conscient des besoins en matière de conservation. Il en est de même pour les compagnies ferroviaires qui n'auraient plus à négocier avec des centaines de groupes à travers le Canada. Enfin, le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports serait dégagé de la tâche ardue d'avoir à évaluer les bâtiments ferroviaires dans une perspective autre que celle des besoins de l'industrie.

Le projet d'un holding a été discuté avec la direction du Canadien Pacifique, du Canadien National, de VIA et de Transports Canada, de même qu'avec certains députés. En principe, l'idée est bien accueillie. Nous espérons qu'elle se concrétisera bientôt et qu'elle contribuera de façon significative à la conservation de ce patrimoine qui nous est si cher.

Jacques Dalibard ■